

« L'ÎLE AUX ENFANTS »

ACCUEIL DE LOISIRS - DOMAGNE-

L'accueil de loisirs fonctionne :

En journée : 9h à 17h

En demi-journée : 9h à 12h ou 13h30 à 17h

Les repas sont assurés par la cuisine de Saint Didier

Garderie : 7h30 à 8h30 et 17h30 à 18h30



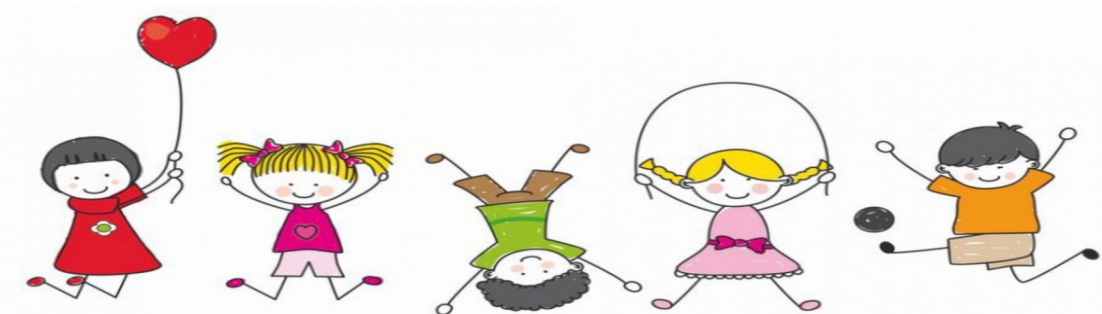
EN VACANCES, SUR L'ÎLE AUX ENFANTS :

Les enfants pourront :

- S'amuser dans une ambiance chaleureuse et détendue.
- Vivre à leur rythme (respect des siestes pour les plus petits).
- Choisir leurs activités (manuelles, sportives, créatives...).

L'équipe d'animation :

- Proposera des activités ludiques et variées.
- Sera à l'écoute des enfants et des parents.
- Assurera la sécurité affective et matérielle des enfants..



Accueils de Loisirs

PROJET ÉDUCATIF

Intentions éducatives

1. Créer une ambiance de vacances (en décorant et transformant les locaux, en prenant le temps de faire, en respectant le rythme de l'enfant...).
2. Respecter l'enfant en prenant en compte ses besoins affectifs, physiques et physiologiques, en mettant en place des activités et des temps adaptés à chacun.
3. Respecter le rythme inhérent à chaque enfant.
4. Favoriser la rencontre de l'enfant avec « l'Autre », c'est à dire les enfants de l'accueil de loisirs, des autres accueils de loisirs, des adultes (équipe d'animation, commerçants, association, parents, intervenants...).
5. Aider l'enfant à se découvrir, se respecter, s'épanouir et à prendre confiance en lui afin de pouvoir également respecter les autres.
6. Favoriser l'Imaginaire de l'enfant.
7. Faire en sorte que l'enfant découvre des lieux méconnus ou mal connus afin qu'ils puissent s'enrichir. Faire en sorte que l'accueil de loisirs s'ouvre sur l'extérieur (par le biais des grands jeux, des sorties, des mini-camps...).
8. Favoriser le développement des facultés originales et personnelles à chacun.
9. Aider l'enfant à s'intégrer dans un groupe, à apprécier les enrichissements et les contraintes d'une vie en groupe, l'usage et les limites de la liberté, la sociabilité, la tolérance et la solidarité.
10. Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative de l'enfant (participation aux choix des activités et aux décisions, responsabilisation de leurs actes...).
11. Favoriser les connaissances de certaines valeurs comme la tolérance, la justice, la politesse, le respect de soi et des autres, le sourire, le joie, le partage, le refus de l'inégalité.
12. Favoriser l'implication des parents lors de l'élaboration et la réalisation de l'accueil de loisirs.
13. Favoriser une réelle communication entre les différents intervenants de l'accueil de loisirs (l'équipe d'animation, le directeur, et l'association)

Toute action menée, en accord avec le Projet pédagogique, doit aller dans le sens du projet Éducatif.

